



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE JEUDI 23 MAI 2024 (17 heures)

### Préambule

Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) par courriers individuels, soit par voie postale soit par moyen électronique. Les adhérents « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse (4 avril 2024 via le quotidien « Les Echos »).

Les 37 adhérents ayant demandé une carte d'admission à la salle pour y participer en personne ont reçu un courrier d'invitation.

38 adhérents (ayant préalablement voté sur le site de vote) se sont inscrits afin d'assister à l'AGO en se connectant à distance au moyen de l'application « ZOOM ».

\*\*\*\*\*

Le jeudi vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, la séance est ouverte à 17 heures par le Président de l'UFEP, M. Patrick JOACHIMSMANN, assisté de M. Marc MAMMANA comme secrétaire de séance.

La liste des participants fait l'objet d'un émargement à l'entrée de la salle de réunion. Elle est déposée au dossier d'organisation de l'AGO.

Le Président de séance (le Président) accueille les participants.

Des premiers décomptes effectués il ressort que la participation des adhérents pour cette AGO 2024 s'établit ainsi :

**2054** bulletins ont été enregistrés sur INTERNET

**2112** bulletins ont été reçu par COURRIER ou par MAIL.

Avant enregistrement des votes en salle, il est comptabilisé :

- **4129** votants pour les résolutions concernant l'ensemble des adhérents UFEP
- **322** votants pour les résolutions concernant les adhérents au Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP
- **172** votants pour les résolutions concernant les adhérents au plan CARDIF Multiplus PERP ou BNP Paribas Multiplacement PERP
- **790** votants pour les résolutions concernant les adhérents aux contrats PER individuels (tous les plans)

- Les votes pour les résolutions concernant les adhérents aux contrats PER individuels pris individuellement : **150** pour le BNP Paribas Multiplacement PER, **67** pour Le BNP Paribas Multiplacement Privilège PER, **107** pour CARDIF essentiel Retraite PER, **308** pour CARDIF Elite Retraite PER, **134** pour le Complice Retraite PER, **7** pour le PANTHEA PER

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts (**1000 adhérents** présents ou représentés) est dépassé. L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UFEP peut donc valablement se tenir et délibérer sur les sujets et résolutions portés à l'ordre du jour

Il indique aux participants que, pour éclairer leur choix, les adhérents ont eu notamment à leur disposition sur le site de vote et sur le site de l'UFEP :

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023,
- Le résumé des comptes 2023 (le Bilan, le compte de résultat) et le projet de budget 2024
- Le Rapport Général du Commissaire aux comptes, le Cabinet DELOITTE, ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Les 19 projets de résolutions soumises au vote de l'AGO.

Aux adhérents PERP et PER Individuels, les rapports de leurs Comités de Surveillance respectifs.

Le Président remercie les représentants des assureurs CARDIF et ASSU-VIE de leur présence ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la tenue de cette AGO.

Il détaille alors l'Ordre du Jour qui prévoit l'intervention de -représentants de BNP Paribas Cardif et d'ASSU-VIE afin d'évoquer la Gestion Financière des fonds en euros, et de Monsieur Cyril BLESSON de la Société PAIR Conseil qui abordera les Perspectives du marché de L'Épargne assurance vie et retraite.

1. Rapport sur l'activité 2023
2. Comptes et budget de l'UFEP
3. Rapports et comptes des comités de surveillance des PERP
4. Rapport du comité de surveillance commun des PER individuels
5. Gestion financière des fonds en euros des assureurs CARDIF et ASSU-VIE
6. Perspectives du marché de l'Épargne assurance vie et retraite
7. Vote des résolutions
8. Questions diverses

## 1. Rapport de gestion de l'Association UFEP

### L'environnement de l'assurance vie

(sources IMF, banque de France et France Assureurs)

La reprise mondiale qui a suivi la pandémie et l'invasion de l'Ukraine par la Russie s'est peu à peu poursuivie. La crise sanitaire provoquée par la COVID-19 est considérée comme terminée. Les chaînes d'approvisionnement se sont remises en place. Les pressions inflationnistes se sont atténuées peut-être plus rapidement que prévu avec des taux d'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) encore élevés (autour de 3%) sur l'année 2023. A l'horizon se profile une croissance plus modeste, notamment en Europe qui reste encore sous le choc de la forte flambée des prix des matières premières et avec une activité industrielle en récession. Les grands pays émergents ont des perspectives plus solides et une trajectoire d'inflation maîtrisée. Les conséquences des événements du Moyen-Orient restent encore difficiles à évaluer.

En France l'inflation est en repli au cours du second semestre 2023 avec une prévision de 2% d'ici 2025. Cette baisse pourrait s'accomplir sans récession.

### En matière d'assurance vie la collecte nette reste positive

Les chiffres publiés par **France Assureurs** montrent un niveau de collecte nette encore positive à hauteur de 2,4 Mds € loin des 14,3 Mds de l'année dernière.

Après une année 2022 qui marquait un certain retour à la normale, 2023 subit les conséquences de l'effet « hausse des taux d'intérêts » et des effets de la loi « PACTE », mais progresse à un niveau record de 1923 Mds € au 31/12/2023.

Les **cotisations** atteignent, en 2023, **153,3 milliards d'euros en hausse de 5% relativement à 2022**. Avec une dynamique plus accentuée pour les supports en unités de compte (UC) (+8%), dont la part progresse à 41% (contre 40 % en 2022). Les prestations s'établissent à 150,8 Mds € en hausse de 14%, ce qui explique le faible niveau de collecte nette. **La Décollecte sur les fonds euros persiste** au profit de la collecte en UC et la recherche de rendements sur des supports diversifiés. Par ailleurs, plus de 300 000 contrats ont été transformés dans le cadre de la loi pacte pour un montant de 12,3 Mds €.

### Le PER, continue de séduire

Sur l'ensemble de l'année 2023, en matière de PER assurantiel *on compte 1,1 million de nouveaux assurés et 14,7 milliards d'euros de versements, répartis en 10,9 Mds € de cotisations (+18 % par rapport à 2022) et 3,7 Mds € de transferts d'anciens contrats d'épargne retraite*. La collecte nette des PER s'élève à +8,4 Mds € en hausse de +1,1 Mds. À fin décembre, les PER assantiels comptabilisent 5,5 millions d'assurés (3,8 fin 2022) pour 74,6 Mds € dont 41 % correspondent à des UC.

Fin juin 2023, pour l'ensemble des acteurs du marché, 9,6 millions de personnes détenaient un PER, pour un encours de 94 Mds €. Hors transferts d'anciens contrats, l'encours s'élève à 27,7 Mds €. Les entreprises d'assurance représentaient 85% de ces encours.

Près des 2/3 des actifs détenus par les assureurs sont consacrés au financement des entreprises (sous forme d'actions ou de dette obligataire ou bien des actifs immobiliers).

\*

A la fin décembre 2023 » le **nombre d'adhérents UFEP** en épargne est de 317 mille et de 512 mille assurés en prévoyance pour 335 mille contrats. Le détail de ces chiffres est commenté par le Président.

\*

**L'activité de l'UFEP en 2023** est commentée par le président.

## **BNP Paribas Cardif**

### **La vie des contrats**

En 2023 l'actualité des contrats **Epargne** a été très riche :

Les transferts de CARDIF Assurance Vie vers CARDIF RETRAITE du fait de la création du FRPS CARDIF RETRAITE (cf. infra) ont concerné 17 contrats (dont les PERP, les PER, Les PERM...). Les avenants correspondants ont été signés.

A la suite de l'AGOS (Assemblée Générale Ordinaire Spéciale) du 16 février 2023 relative à la dissolution du Fonds Eurocroissance Patrimoine (Dissolution datée du 31 mai 2023 à la suite du vote positif des adhérents), 16 contrats proposant le fonds Eurocroissance Patrimoine comme support d'investissement ont été modifiés et les avenants signés.

Un nouveau contrat : LUCYA Cardif distribué par le courtier @ssurancevie.com a été signé.

En matière de **Prévoyance**, 9 avenants ont été signés du fait des ajustements rendus nécessaires par la loi AGECE pour les nouveaux assurés (ajout du numéro ADEME et du pictogramme info tri). Il s'agissait des contrats Alternative Emprunteur, des 4 contrats CARDIF Garantie Emprunteur et des 4 contrats CARDIF Libertés Emprunteur. De plus un nouveau contrat ADE , « Solution Prévoyance » a été signé.

### **Le suivi du sujet des réclamations faites par les adhérents auprès de l'assureur**

L'assureur enregistre une baisse globale des réclamations essentiellement liée au périmètre qui diminue pour les PERP et des « Madelin ». Les produits CARDIF Multiplus restent stables alors que les réclamations concernant les PERin progressent aussi de l'ordre de 13% du fait de volumes en forte croissance (+52%). La dissolution du Fonds Eurocroissance Patrimoine a contribué à « booster » le nombre de réclamations écrites sur les produits Eurocroissance.

Le principal reproche des réclamants réside toujours dans les délais de traitement des opérations jugés trop longs.

Les membres du Conseil d'Administration suivent de près cette thématique des réclamations et ont demandé à l'assureur de disposer d'un indicateur permettant de mesurer l'évolution des délais de traitement tout en reconnaissant les progrès réalisés en matière de « reporting » par la Direction « Voix du client ».

### **Concernant ASSU-VIE (pour l'information aux adhérents cf. également Annexe 1)**

Le Président détaille le contexte des contrats ASSURAVENIR qui sont des contrats « fermés à la souscription ».

## 2. Comptes et budget de l'UFEP

Le Président passe la parole à M PIANO, Délégué Général de l'UFEP qui présente les membres du Conseil d'Administration et des Comités de Surveillance présents et expose une synthèse de la situation comptable et budgétaire et aussi la vision économique de la Trésorerie de l'UFEP.

Les comptes de l'exercice écoulé (arrêtés au 30/09/2023) font ressortir un déficit global de 248 206 €. Ces chiffres présentent la répartition des produits financiers, des charges et des résultats, ainsi que les reports à nouveau des comptabilités auxiliaires d'affectation pour chacun des PERP et pour le reste des contrats UFEP, tel que cela est prévu par les statuts (article 26).

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement grâce à la trésorerie provenant de l'accumulation en fonds associatifs des droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association.

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 29/11/2023.

Un résumé de ces comptes est repris en **Annexe 2**.

## 3. Rapport du Comité de Surveillance des PERP et du Comité de surveillance Commun des PER

M PIANO explique le principe de la comptabilité auxiliaire tenue pour les PERP et note que du fait de l'arrivée des PER, les PERP ne sont plus commercialisés depuis octobre 2020 mais ils continuent de « vivre » pour les adhérents existants. L'UFEP se préoccupe, en relation avec l'Assureur, des conséquences de cet arrêt sur la gestion des actifs et sur le rendement des fonds cantonnés tant au niveau des adhérents en phase d'épargne que des rentiers. Les actions entreprises par l'assureur sur la possibilité du décantonnement des PERP, pour trouver une solution raisonnable reste à ce jour sans effet au niveau des Pouvoirs Publics.

Il présente également le rendement des deux PERP, notant toutefois la nécessité de constituer des réserves techniques qui permettront de mieux gérer l'avenir des deux fonds cantonnés appelés à diminuer en volume au fil du temps.

Concernant le **PERP des Particuliers**, la place importante occupée par la SICAV BNP Paribas Perspectives au sein de l'encours des contrats des adhérents est soulignée. Comme par le passé le Comité de Surveillance encourage les adhérents à vérifier avec leur Conseiller qu'ils sont bien investis sur un compartiment conforme à leur horizon de départ à la retraite et conforme à leur degré d'acceptation du risque et de volatilité des performances.

Les **Annexes 3a et 3b** présentent les produits financiers, les charges et les résultats dans les comptabilités auxiliaires d'affectation ainsi que les reports à nouveau pour chacun des PERP tel que prévus par les statuts (article 26).

## En résumé les résultats à reporter (reports à nouveau) s'établissent ainsi :

Total Consolidé UFEP	= - 248 206 €
soit UFEP net des PERP	= - <b>168 174 €</b>
soit PERP (gamme « Multi »)	= - <b>11 747 €</b>
soit PERP (Perp)	= - <b>68 285 €</b>

### 4. Rapport du Comité de Surveillance Commun des PERin

Le Délégué Général évoque la constitution du Comité de Surveillance Commun des PERin couvrant actuellement 6 produits PER et son mode de fonctionnement. Il revient sur le suivi particulier dont fait l'objet la SICAV BNP Paribas Perspectives et rappelle les taux de rendement versés aux adhérents supérieurs à ceux de 2022. Ces taux de rendement versés souvent supérieurs aux taux de rendement bruts ont donné lieu à l'apport de réserves qui appartiennent aux adhérents.

### 5. Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur CARDIF et d'ASSU-VIE

#### Intervention de M. Pascal WOLLJUNG sur la Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur CARDIF

M. Pascal WOLLJUNG se présente puis aborde la situation des marchés financiers. L'environnement est aujourd'hui favorable aux Taux. Cependant la vigueur des mouvements sur les marchés Obligataires et d'Actions subie en 2023, est due à une très forte volatilité qui s'est un peu calmée sur les Actions en fin d'année. Durant les 9 premiers mois de l'année les taux ont monté et la Gestion d'Actifs a su profiter de ces mouvements pour renforcer les positions obligataires et profiter notamment de la hausse des taux des emprunts d'Etats afin d'allonger la durée de l'actif. De belles opportunités en terme de rapport rendement/risque (notations AA ou AAA) ont permis également de se diversifier par rapport à l'OAT 10 ans (sur les titres italiens notamment). Les anticipations des gestionnaires tablaient sur une baisse plus rapide des taux en 2024 qui a du mal à se concrétiser. Cela est dû à un certain niveau de résilience de l'inflation. La situation des taux reste favorable tant qu'elle permet de réinvestir à des niveaux supérieurs aux rendements comptables actuels. Le crédit aux entreprises est considéré encore à ce stade comme relativement cher par les gérants qui privilégient actuellement les financières considérées comme solides et mieux rémunératrices que les « industrielles ». Les investissements réalisés à l'automne auront un effet principalement à partir de 2024 (un seul trimestre impacté en 2023).

En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents notamment par rapport à un regain d'inflation qui pourrait pousser les banques centrales à remonter à nouveau leur taux (surtout en Europe) et impacter défavorablement les marchés. Par ailleurs le niveau élevé des indices boursiers rend actuellement l'accès à ces marchés très coûteux.

De manière générale la stratégie adoptée par les gestionnaires d'actifs du Groupe BNP Paribas est homogène pour l'ensemble des Fonds en Euros dont ils ont la responsabilité. En revanche elle s'adapte aux conditions particulières (flux entrants et sortants, durées etc...) des Fonds Cantonnés des PERP, CARDIF RETRAITE, CARDIF ASSURANCE VIE.

Le fonds en euros de CARDIF ASSURANCE VIE est valorisé à 96 Mds € avec un niveau de plus-values latentes de l'ordre de 2 Mds € et un niveau de volatilité sous contrôle. Avec une duration élevée le positionnement anticipe plutôt une baisse des taux et l'attente d'un élargissement des « spreads » afin de pouvoir retourner vers le Crédit aux Entreprises. La partie Action est à 10% environ, légèrement surpondérée. Le « Rating » de l'obligataire est noté A+. Les investissements immobiliers sont diversifiés mais rares actuellement du fait de la crise en cours, et centrés sur la France.

Le fonds en euros CARDIF RETRAITE s'élève à 9 Mds €. La politique d'investissement tient compte du fait que les durations sont plus longues tout en gérant la relative « jeunesse » de ce fonds et les niveaux de flux nets entrants appelés à se développer.

**Q** – D'un adhérent qui s'enquiert de la position de la Gestion d'Actifs vis-à-vis de l'or et plus largement des matières premières. Il souhaite obtenir des précisions sur les investissements dans le secteur financier.

**R** – Pascal WOLLJUNG reconnaît la progression des cours de l'or sur la période de référence. Mais il précise que les investissements dans le secteur des matières premières ne figurent pas dans la politique de placement édictée par le Groupe BNP Paribas. Concernant le secteur financier, il indique que les investissements privilégient les obligations émises par les banques européennes avec une forte composante d'activité de détail.

Le Président remercie M Pascal WOLLJUNG pour son intervention.

### **Intervention de M. Xavier PASTOR sur la Gestion Financière du Fonds en Euros de l'Assureur ASSU-VIE**

Le tableau de la Gestion Financière du Fonds en Euros est commenté dans ses différentes composantes obligataires, actions et immobilier et dans le cadre de la volatilité qui a marqué l'année 2023. Il est rappelé que le portefeuille est en « run off ». La trésorerie pour faire face aux flux nets de la décollecte est suffisante mais il est clair que la gestion de l'extinction du portefeuille demande à être bien préparée, même s'il n'y a à ce jour pas encore de véritable urgence. Le taux servi au titre de 2023 est de 2,6% contre 2,1% en 2022.

**Q** - Un adhérent exprime son inquiétude vis-à-vis de l'avenir du fonds et sa déception vis-à-vis du taux de rendement servi.

**R** - La Gestion d'Actifs souhaite en effet ménager le niveau de ses réserves (appartenant aux adhérents) qui est de l'ordre de 4%, un peu en dessous de la moyenne de marche plus proches de 5%. La programmation de la répartition finale de la des plus-values latentes disponibles est étudiée de manière à traiter équitablement les différentes catégories d'adhérents. La duration résiduelle est de l'ordre de 8 ans.

A la demande d'un adhérent, il conviendrait de préciser la part des obligations convertibles et la part Actions. Une autre question porte sur le risque d'une duration importante des réinvestissements. En fait cela reste marginal et ajustée à la duration des passifs selon M PASTOR.

Les Administrateurs et les adhérents d'ASSU-VIE remercient M. Xavier PASTOR pour son intervention.

## 6. Perspectives du marché de l'Épargne assurance vie et retraite

M Cyril BLESSON du Cabinet PAIR CONSEIL a été invité à présenter une large perspective sur les comportements patrimoniaux des ménages.

Il détaille la structure du patrimoine financier brut des ménages en 2023 (assurance vie, valeurs mobilières, épargne bilantielle...) ainsi que la manière dont ils accumulent du patrimoine brut financier et immobilier. Patrimoine qui trouve sa source principalement dans les transmissions type héritages ou donations. Il note que les patrimoines financiers sont très concentrés. Dans le contexte inflationniste de ces derniers mois l'épargne « COVID » a fondu en valeur réelle. Il souligne l'effort d'épargne toujours très important des Français qu'il estime parti pour se poursuivre en 2024 et 2025, grâce notamment aux intérêts capitalisés et l'indexation des retraites dans un environnement géopolitique chahuté.

En revanche ce taux d'épargne élevé ne se traduit pas automatiquement par de nouveaux versements sur les produits d'épargne financière. De plus le crédit immobilier est en grande souffrance. La BCE commence à baisser ses taux de référence. Ce sont les écarts de rendement dus à la hausse des taux enregistrée sur l'exercice qui restent au cœur des arbitrages des épargnants conjointement avec les dispositions règlementaires. A ce titre 2023 aura été une année riche en arbitrages sur les stocks des patrimoines financiers en vue de profiter de rendements plus attractifs. Les dépôts à terme (DAT) ont largement bénéficié de ces arbitrages.

Sur la période 2024/2025, la sortie des dépôts à vue devrait se poursuivre mais moins rapidement, les DAT et livrets règlementés se stabiliser, les fonds en euros repartir à la hausse. Sur ce dernier point les assureurs ont utilisé les réserves pour afficher des rendements plus attractifs que par le passé. Les UC profitent du décollage des PER (favorisés aussi par les dispositions fiscales toujours prisées par les épargnants) qui couvrent fin 2023 10 millions d'assurés et 103 Mds d'encours. Ces produits restent cependant en deçà des prévisions optimistes avec au global une épargne/retraite qui ne pèse que 4,3% du patrimoine financier. Ils pourraient néanmoins bénéficier de réaffectations importantes des DAT et les arguments fiscaux de ces produits vis-à-vis des nombreux ménages qui ne sont pas encore équipés. Les Actions restent toujours peu prisées des épargnants français. Comparés avec l'Allemagne, les comportements sont voisins encore que les Allemands soient peu investis en immobilier direct.

Après des échanges nourris, l'ensemble des participants remercie M Cyril BLESSON pour la qualité et l'intérêt de son intervention.

## 7. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président passe la parole au Délégué Général qui précise le détail de l'organisation des votes. Les résultats seront, résolution par résolution, intégrés à l'ensemble des votes déjà reçus directement sur le site de vote et par correspondance (y/c les procurations reçues).

**L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents a été adopté à une large majorité.** Les résultats détaillés sont repris en **Annexe 4**.

## 8. Questions des participants et points divers

De manière générale les adhérents présents ont pu échanger avec les représentants des assureurs et les membres du CA et des Comités de surveillances. Il leur a par ailleurs été rappelé qu'il avaient la possibilité d'exprimer remarques et réclamations dûment documentées sur le site de l'UFEP à l'adresse [contact@ufep.fr](mailto:contact@ufep.fr) . L'UFEP se ferait alors l'interprète auprès des assureurs de ces messages.

**Q** Une **adhérente** déplore le niveau de qualité du conseil qui lui a été proposé par son conseiller de la Banque Privée de BNP Paribas relativement à un investissement en UC réalisé dans un nouveau PERin. Ceci notamment au regard de son horizon de départ à la retraite et de l'incapacité dans laquelle elle se trouve d'ici son départ, de refaire le montant de la perte enregistrée.

**R** Les **responsables de l'Actuariat et de l'UFEP** collectent les coordonnées de l'adhérente pour suivre de manière circonstanciée la réponse qui sera apportée par le service compétent.

**L'Assemblée Générale de 2024 est programmée au jeudi 22 mai 2025 ce qui devra cependant être confirmé.**

Les formalités administratives auprès de la Préfecture de NANTERRE pour l'enregistrement des nominations d'administrateurs seront accomplies par le Délégué Général ayant pouvoir pour ce faire, ainsi que toutes formalités nécessaires à la vie de l'association.

A l'issue de l'Assemblée Générale le Conseil d'Administration de l'UFEP est composé des membres suivants : Mme Ghislaine ROYER, M Yvan BALENSI, M Bruno CARLIER, M Jean-Louis CAYROL, M Jean-Pierre EDREI, M Patrick JOACHIMSMANN, M Marc MAMMANA.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 :15 heures.




---

Le Secrétaire de séance  
**Marc MAMMANA**




---

Le Président  
**Patrick JOACHIMSMANN**

**ANNEXE 1 : Information destinée aux adhérents ASSUVIE**

**Les adhérents qui souhaitent être accompagnés dans le suivi commercial ou administratif de leur contrat ASSURAVENIR 1 ou 2 peuvent s'adresser :**

**Soit à leur conseiller commercial en agence BNP PARIBAS**

**Soit auprès du Service gestion d'ASSUVIE**

**ASSUVIE / GROUPAMA GAN VIE**

**TSA 51212**

**35090 RENNES Cedex 9**

**09 70 83 02 17 (lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 00)**

**Email : er.assuvie@ggvie.fr**

**L'UFEP reste l'interlocuteur des adhérents pour les questions d'ordre général.**

## ANNEXE 2 – RESUME DES COMPTES 2023 DE L'ASSOCIATION

### COMPTE RESUMES 2023 et BUDGET 2024 de L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse est présentée ci-dessous.

Chiffres en Euros	Budget 2023 Du 01/10/2022 Au 30/09/2023	Comptes UFEP 2023 Du 01/10/2022 Au 30/09/2023	Budget 2024 (Proposition) Du 01/10/2023 Au 30/09/2024
<b>RESULTAT FINANCIER net et produits divers</b>	0	+ 37 613	+ 20 750
Charges de fonctionnement	- 192 779	- 202 212	- 226 518
Charges de communication aux adhérents	- 104 000	- 84 067	- 121 072
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	- 296 779	- 286 279	- 347 590
Produits et charges exceptionnels	0	+ 460	0
<b>Résultat</b>	- 296 779	<b>-248 206</b>	- 326 840

Le poste « résultat financier net et produits divers » (37 613 €) est supérieur à l'attendu (0 €), du fait des conditions favorables des marchés financiers en 2023 et en conséquence d'une reprise sur provision pour dépréciation des placements financiers (15 673 €).

Les charges d'exploitation (-286 279 €) sont conformes au budget (-296 779 €) voté en assemblée générale de mai 2023.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de **248 206 €**, inférieur de 16 % au déficit budgété, écart très largement expliqué par le poste « Résultat Financier » (+ 37 613 €).

#### **BUDGET 2024**

Ce budget tient compte du maintien du niveau d'adhésion aux Plans d'Epargne Retraite Individuels et à la prévoyance (Droits d'admission budgétés à hauteur de 570 000 €), de l'augmentation des charges de fonctionnement, dont l'essentiel (41 650 €) est dû à l'anticipation des coûts liés à l'organisation d'une AG spéciale (décantonnement des PERP) et des effets de l'inflation.

#### **EVOLUTION DE LA TRESORERIE**

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement avec les droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année 14% de ces droits proviennent de la distribution des contrats de prévoyance (CLE) et le reste des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin). La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2022	<b>1 699 174</b>
Nouveaux droits d'admission reçus	<b>+ 667 505</b>
Résultat exercice 2023	<b>- 248 206</b>
Variation créances et dettes (y/c prov.)	<b>-5 183</b>
Variation immobilisations	<b>+ 561</b>
Trésorerie UFEP au 30/09/2023	<b>2 113 851</b>

L'accroissement de trésorerie au cours de l'exercice est de 414 677 €, différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 699 174 €) et celui constaté au 30 septembre 2023 (2 113 851 €).

#### **BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2022 / 2023 (en euros)**

ACTIF	30/09/2022	30/09/2023	PASSIF	30/09/2022	30/09/2023
Immobilisations	869	308	Fonds propres nets	2 009 142	2 388 546
Créances	36 640	42 756	Résultat	- 288 101	- 248 206
Trésorerie	1 699 174	2 113 851	Dettes (y/c prov.)	15 642	16 575
<b>Total</b>	<b>1 736 683</b>	<b>2 156 915</b>	<b>Total</b>	<b>1 736 683</b>	<b>2 156 915</b>

## ANNEXE 3a – Comptes et budget du PERP Plan d'Epargne Retraite des Particuliers

### Tableau récapitulatif pour l'A.G. du 23 mai 2024

**Ventilation des charges**  
**Affectations aux reports à nouveau**

Chiffres en Euros	PERP Cardif Multi-Plus ou BNP Paribas Multiplacements		
	2023 (01/10/2022 au 30/09/2023)	2023 (01/10/2022 au 30/09/2023)	2024 (01/10/2023 au 30/09/2024)
	BUDGET	REALISE	BUDGET
<b>CLE REPARTITION (1)</b>	3,30%	3,11%	2,93%
<b>Résultat financier net et produits divers (1)</b>	<b>0</b>	<b>1 170</b>	<b>608</b>
Charges spécifiques de fonctionnement des Comités de surveillance	-5 500	-4 576	-9 000
Charges générales de fonctionnement (1)	-5 708	-5 741	-5 835
Charges générales de communication aux adhérents (1)	-3 432	-2 614	-3 547
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-14 640</b>	<b>-12 931</b>	<b>-18 382</b>
Résultat Exceptionnel	0	<b>14</b>	<b>0</b>
<b>Résultat fin d'exercice</b>	<b>-14 640</b>	<b>-11 747</b>	<b>-17 774</b>

(1) La clé de répartition est utilisée pour le résultat financier net, pour les charges générales de fonctionnement et les charges de communication aux adhérents.

## ANNEXE 3b – Comptes et budget du PERP Cardif Multi-Plus ou BNP Paribas Multiplacement PERP

### Tableau récapitulatif pour l’A.G. du 23 mai 2024

Ventilation des charges  
Affectations aux reports à nouveau

Chiffres en Euros	PERP Plan d'épargne retraite des Particuliers		
	2023 (01/10/2022 au 30/09/2023)	2023 (01/10/2022 au 30/09/2023)	2024 (01/10/2023 au 30/09/2024)
	BUDGET	REALISE	BUDGET
<b>CLE REPARTITION (*)</b>	28,89%	27,63%	26,36%
<b>Résultat financier net et produits divers</b>	0	10 392	5 470
Charges spécifiques de fonctionnement de chaque Comité de Surveillance	-5 500	-4 576	-9 000
Charges générales de fonctionnement	-49 974	-51 001	-52 493
Charges générales de communication aux adhérents	-30 046	-23 228	-31 915
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-85 519</b>	<b>-78 804</b>	<b>-93 408</b>
<b>Résultat fin d'exercice</b>	<b>-85 519</b>	<b>-68 285</b>	<b>-87 938</b>

(\*) calculée à partir de l'encours du nombre d'adhérents par type de contrat en début et en fin d'exercice comptable.

## **ANNEXE 4a : Résolutions adoptées par L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 23 mai 2024**

<b>RÉSOLUTIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DES ADHERENTS</b>
<p><b>Résolution n° 1</b> : L'A.G. a pris connaissance et approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UFEP en 2023, approuve les comptes de l'exercice arrêtés au 30 septembre 2023 et certifiés par le Commissaire aux Comptes, décide d'affecter le résultat déficitaire (-248 206€) en report à nouveau. L'Assemblée Générale donne quitus sans réserve aux administrateurs pour leur gestion.</p> <p><b>Cette résolution est adoptée avec 3975 votes Pour, 21 votes Contre, 146 Abstentions, 12 votes Nuls</b></p>
<p><b>Résolution n° 2</b> : L'A.G. approuve le budget de l'exercice allant du 01/10/2023 au 30/09/2024.</p> <p><b>Cette résolution est adoptée avec 3971 votes Pour, 27 votes Contre, 139 Abstentions, 17 votes Nuls</b></p>
<p><b>Résolution n° 3</b> : L'A.G. prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions existantes.</p> <p><b>Cette résolution est adoptée avec 3984 votes Pour, 9 votes Contre, 146 Abstentions, 15 votes Nuls</b></p>
<p>L'A.G. réélit les personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2027 (Résolutions n° 4, et 5)</p>
<p><b>Résolution n° 4</b> : Mr Patrick JOACHIMSMANN (réélection).</p> <p><b>Cette résolution est adoptée avec 3945 votes Pour, 41 votes Contre, 150 Abstentions, 18 votes Nuls</b></p>
<p><b>Résolution n° 5</b> : Mr Marc MAMMANA (réélection).</p> <p><b>Cette résolution est adoptée avec 3955 votes Pour, 36 votes Contre, 147 Abstentions, 16 votes Nuls</b></p>
<p><b>Résolution n° 6</b> : L'A.G. autorise le Président du Conseil d'Administration à signer, dans les conditions de l'article R. 141-6 du Code des Assurances, les contrats et avenants négociés et conclus dans le cadre de cette délégation sous réserve qu'il en fasse rapport à la prochaine Assemblée Générale. Cette délégation de pouvoir est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2024 et qui se tiendra en 2025.</p> <p><b>Cette résolution est adoptée avec 3836 votes Pour, 21 votes Contre, 121 Abstentions, 176 votes Nuls</b></p>

<b>RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PERP dénommé « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers »</b>
<p><b>Résolution n° 7</b> : L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2023 et décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau.</p> <p><b>Cette résolution est adoptée avec 316 votes Pour, 2 votes Contre, 10 Abstentions, 0 vote Nul</b></p>
<p><b>Résolution n° 8</b> : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2023 au 30/09/2024.</p> <p><b>Cette résolution est adoptée avec 307 votes Pour, 1 vote Contre, 10 Abstentions, 10 votes Nuls</b></p>

## **ANNEXE 4b : Résolutions adoptées par L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 23 mai 2024**

### **RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PERP dénommé soit « CARDIF Multi-Plus PERP » soit « BNP PARIBAS Multi-Placements PERP »**

**Résolution n° 9** : L'A.G. approuve le rapport du Comité de Surveillance et les comptes du PERP pour l'exercice 2023 et décide d'affecter le résultat déficitaire en report à nouveau.

**Cette résolution est adoptée avec 166 votes Pour, 1 vote Contre, 6 Abstentions, 0 vote Nul**

**Résolution n° 10** : L'A.G. approuve le budget du PERP arrêté par le Comité de Surveillance pour l'exercice allant du 01/10/2023 au 30/09/2024.

**Cette résolution est adoptée avec 159 votes Pour, 1 vote Contre, 8 Abstentions, 5 votes Nuls**

### **RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS AUX PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUELS**

L'A.G. élit ou réélit les personnes suivantes en tant que membres du Comité de surveillance commun pour une durée de 3 ans, fin des mandats à l'A.G 2027 (Résolutions n° 11, 12 et 13)

**Résolution n° 11** : Mme Patricia CHASSAGNE, adhérente au « PER CARDIF Essentiel Retraite » (réélection).

**Cette résolution est adoptée avec 747 votes Pour, 7 votes Contre, 41 Abstentions, 0 vote Nul**

**Résolution n° 12** : Mme Ghislaine ROYER, adhérente au « PER BNP Paribas Multi Placements » (réélection).

**Cette résolution est adoptée avec 747 votes Pour, 8 votes Contre, 36 Abstentions, 4 votes Nuls**

**Résolution n° 13** : Mr Jean-Louis CAYROL, adhérent au « PER BNP Paribas Multi Placements Privilège » (réélection).

**Cette résolution est adoptée avec 738 votes Pour, 9 votes Contre, 38 Abstentions, 10 votes Nuls**

### **RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PER individuel nommé «BNP Paribas Multiplacements PER» n°2772**

**Résolution n° 14** : L'A.G approuve le renouvellement du contrat collectif désigné ci-dessus, souscrit entre l'UFEP et CARDIF RETRAITE, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2025 soit jusqu'au 31/12/2029.

**Cette résolution est adoptée avec 136 votes Pour, 1 vote Contre, 15 Abstentions, 0 vote Nul**

### **RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PER individuel nommé «BNP Paribas Multiplacements Privilège PER» n°2773**

**Résolution n° 15** : L'A.G approuve le renouvellement du contrat collectif désigné ci-dessus, souscrit entre l'UFEP et CARDIF RETRAITE, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2025 soit jusqu'au 31/12/2029.

**Cette résolution est adoptée avec 67 votes Pour, 0 vote Contre, 0 Abstentions, 0 vote Nul**

## **ANNEXE 4c : Résolutions adoptées par L'Assemblée Générale des adhérents du jeudi 23 mai 2024**

### **RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PER individuel nommé «CARDIF Essentiel Retraite PER» n°2771**

**Résolution n° 16** : L'A.G approuve le renouvellement du contrat collectif désigné ci-dessus, souscrit entre l'UFEP et CARDIF RETRAITE, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2025 soit jusqu'au 31/12/2029.

Cette résolution est adoptée avec 107 votes Pour, 1 vote Contre, 0 Abstention, 0 vote Nul

### **RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PER individuel nommé «CARDIF Elite retraite PER» n°2848**

**Résolution n° 17** : L'A.G approuve le renouvellement du contrat collectif désigné ci-dessus, souscrit entre l'UFEP et CARDIF RETRAITE, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2025 soit jusqu'au 31/12/2029.

Cette résolution est adoptée avec 299 votes Pour, 0 vote Contre, 11 Abstentions, 0 vote Nul

### **RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PER individuel nommé «Complice Retraite PER» n°2846**

**Résolution n° 18** : L'A.G approuve le renouvellement du contrat collectif désigné ci-dessus, souscrit entre l'UFEP et CARDIF RETRAITE, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2025 soit jusqu'au 31/12/2029.

Cette résolution est adoptée avec 128 votes Pour, 0 vote Contre, 6 Abstentions, 0 vote Nul

### **RÉSOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS au PER individuel nommé «PANTHEA PER» n°2904**

**Résolution n° 19** : L'A.G approuve le renouvellement du contrat collectif désigné ci-dessus, souscrit entre l'UFEP et CARDIF RETRAITE, pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2025 soit jusqu'au 31/12/2029.

Cette résolution est adoptée avec 7 votes Pour, 0 vote Contre, 0 Abstention, 0 vote Nul